

Commission des finances

Luins, le 4 octobre 2022

Christian Danz
Antonio Galera
Paulette Hauser

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif à l'arrêté d'imposition 2023 Préavis municipal N° 04-2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 27 septembre afin d'étudier le préavis sus-mentionné. Elle a été reçue par Monsieur le Syndic Olivier Dutruy. Malgré l'incertitude des projets futurs, ce dernier a répondu clairement à nos questions.

Concernant la rénovation de l'auberge communale, la Municipalité n'a, à ce jour, aucun plan concret des travaux et de financement. Ce sujet fera l'objet d'un préavis, au moment opportun.

De même, l'achat de l'immeuble, propriété de la Société de Laiterie, sera soumis au vote lors d'un prochain conseil.

Malgré les prévisions de financement de la transformation de nos salles d'école, des charges prévues, des revenus financiers toujours incertains, les liquidités sont suffisantes pour l'année 2023.

La dette reste acceptable par rapport à la situation financière de la commune. Un endettement par un crédit hypothécaire sur la valeur du patrimoine immobilier pourrait être envisagé en cas de nécessité.

En conclusion, la commission des finances vous propose la reconduction du taux à 58.5% pour l'année 2023 soit, d'accepter le préavis municipal N° 04-2022 tel que présenté.

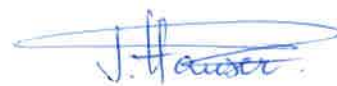
Pour la commission des finances, composée de



Christian Danz



Antonio Galera



Paulette Hauser